|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.10** | **Document C19/55-F** |
| **18 avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| lieu de la confÉrence de plÉnipotentiaires de 2022 |

|  |
| --- |
| RésuméSelon le numéro 2 de la Convention, le Conseil sera appelé à déterminer le lieu précis et les dates exactes de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, avec l'accord de la majorité des États Membres.Le présent document fait part aux conseillers de l'invitation reçue du Gouvernement de la Roumanie pour tenir la prochaine Conférence de plénipotentiaires à Bucarest.Suite à donnerLe Conseil est invité à **arrêter** le lieu de la tenue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, étant entendu que les dates seront arrêtées à la prochaine session du Conseil et que suite à cela, tous les États Membres seront consultés au sujet des dates et du lieu.Le Conseil est également invité à **adopter** le projet de décision figurant dans l'Annexe B du présent document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Numéro 2 de la Convention*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/Convention-F.pdf)*;* [*Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-077-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires* |

# 1 Rappel

1.1 Le point 4.6 du *décide* de la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires prévoit que la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP) se tiendra pendant le dernier trimestre de 2022.

1.2 En vertu du numéro 2 de la Convention, dans le cas où le lieu précis et les dates exactes d'une Conférence de plénipotentiaires n'ont pas pu être fixés par la Conférence de plénipotentiaires précédente, ce lieu et ces dates sont déterminés par le Conseil, avec l'accord de la majorité des États Membres.

1.3 Le 8 avril 2019, le Ministère roumain des communications et de la société de l'information et l'Autorité nationale de gestion et de régulation des communications (ANCOM) de la Roumanie ont officiellement informé le Secrétaire général que la Roumanie souhaiterait accueillir à Bucarest la prochaine PP, qui se tiendra en 2022 (voir l'Annexe A).

# 2 Proposition

2.1 Le Conseil est invité à examiner l'invitation reçue de la Roumanie pour tenir la PP-22 à Bucarest et à décider du lieu précis où aura lieu la Conférence de plénipotentiaires de 2022 en adoptant le projet de décision figurant dans l'Annexe B.

2.2 Le secrétariat entreprendra une mission à Bucarest en Roumanie afin d'évaluer divers sites pour la tenue de la Conférence et fera rapport au Conseil à sa prochaine session.

2.3 Le Conseil arrêtera les dates exactes à sa prochaine session et modifiera la Décision en conséquence.

2.4 Les États Membres de l'UIT seront ensuite consultés en vue d'obtenir leur accord au sujet du lieu et des dates exactes, conformément au numéro 2 de la Convention de l'UIT.

ANNEXE A

|  |  |
| --- | --- |
| Ministère des communications et de la société de l'information | ANCOMAutorité nationale de gestion et de régulation des communications de la Roumanie |

**À l'intention de M. Houlin ZHAO**, Secrétaire général de l'UITPlace des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse

**Objet: Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2022 (PP-22)**

Monsieur le Secrétaire général,

Suite aux lettres que nous avons échangées, nous avons l'honneur de vous faire part officiellement de l'intention de la Roumanie d'accueillir la 21ème Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. À cet égard, nous bénéficions du plein soutien du Gouvernement de la Roumanie, comme en témoigne le mémorandum adopté le 4 avril. Nous serions honorés, Monsieur le Secrétaire général, que vous appuyiez notre proposition auprès du Conseil lors de la session de cette année, qui se tiendra en juin.

Nous estimons que l'expérience riche et positive de la Roumanie dans la tenue de conférences internationales et régionales, y compris de réunions de l'UIT, parle d'elle-même. Aussi, le fait que nous assurions actuellement la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne sera très utile et pertinent aux travaux préparatoires en vue de la PP-22, si toutefois le Conseil de l'UIT approuve notre proposition.

Soyez assuré que notre administration est pleinement déterminée à travailler avec vous et avec le Conseil en vue d'apporter tous les renseignements nécessaires, afin que ce processus soit le plus harmonieux possible.

Nous serions heureux et très honorés d'accueillir la communauté internationale des TIC à Bucarest en Roumanie en 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre très haute considération.

|  |  |
| --- | --- |
| ALEXANDRU PETRESCUMinistre des communications etde la société de l'information | SORIN MIHAI GRINDEANUPrésident de l'ANCOM |

ANNEXE B

PROJET DE DÉCISION

# Convocation de la prochaine Conférence de plénipotentiaires ordinaire

Le Conseil,

 *notant*

que cette conférence a été inscrite au programme des conférences, assemblées et forums futurs de l'Union (2019-2023) adopté dans le cadre de la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires,

 *décide*

que, sous réserve de l'accord de la majorité des États Membres de l'Union, la prochaine Conférence de plénipotentiaires ordinaire se tiendra à Bucarest (Roumanie) en 2022;

que les dates exactes seront arrêtées par le Conseil à sa session de 2020,

 *charge le Secrétaire général*

d'effectuer une visite sur place et de faire rapport au Conseil à sa session de 2020.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_